



La Lettre aux Abonnés à Prescrire

Mars 2024

Garanties

Pour leur information et leur formation, les professionnels de santé ont besoin de pouvoir s'appuyer sur des organisations sans conflit d'intérêts.

C'est le cas de l'organisation Prescrire, gérée par une association à but non lucratif, l'Association Mieux Prescrire (AMP), dont le but est écrit dès l'article 1 de ses statuts : "*œuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients*".
N.B. Les statuts de l'AMP sont consultables, en libre accès, sur le site **Prescrire.org**.

À condition notamment d'être titulaire d'un abonnement à **Prescrire** depuis au moins 2 ans, vous pouvez adhérer à l'AMP. Tous les éléments nécessaires à votre adhésion sont eux aussi sur le site **Prescrire.org**. Au cours du second semestre 2024, comme c'est le cas tous les 3 ans, l'AMP renouvellera son Assemblée des collègues, son Conseil d'administration et son Bureau.

Chaque année, en mars, afin que chacun puisse vérifier l'indépendance financière de **Prescrire**, l'AMP publie une synthèse de ses comptes : lire en pages 164-165 de ce numéro, dans l'**Application Prescrire** ou sur le site **Prescrire.org**.

Les rédacteurs et les dirigeants de Prescrire signent chaque année une déclaration d'absence de conflit d'intérêts. Ce document est consultable lui aussi sur le site **Prescrire.org**.

Lorsque l'on vise à fournir une information de qualité sur les médicaments, le respect de garanties d'indépendance et de transparence est absolument indispensable.

Et si c'était dû au médicament ?



Appuyez-vous sur le Petit manuel des Troubles d'Origine Médicamenteuse

Un petit manuel des Troubles d'Origine Médicamenteuse - 3^e Édition

Commandez-le en ligne sur prescrire.org/TOM

